

CONSULTEZ UN AVOCAT DANS VOTRE MAIRIE

Vous habitez Petite-Île, rencontrez sans frais* un avocat au sein de votre commune afin d'obtenir une appréciation juridique de votre difficulté.

Prenez rendez-vous au 0262 56 79 79

Ou dans votre Mairie, 192 rue Mahé de Labourdonnais

CALENDRIER DES PERMANENCES :

DATES	HEURES
Lundi 11 juin 2018	14H00 - 18H00
Lundi 9 juillet 2018	14H00 - 18H00
Lundi 1er octobre 2018	14H00 - 18H00
Lundi 19 novembre 2018	14H00 - 18H00
Lundi 25 mars 2019	14H00 - 18H00
Lundi 22 avril 2019	14H00 - 18H00

Prenez rendez-vous au 0262 56 79 79

Ou à la Mairie Annexe de Piton des Goyaves

CALENDRIER DES PERMANENCES :

DATES	HEURES
Lundi 3 septembre 2018	14H00 - 18H00
Lundi 11 février 2019	14H00 - 18H00

* sous condition de ressources

Pour plus d'informations contactez le 0262 56 79 79